

Communauté d'Agglomération Arlysère

Assainissement collectif : AC REGIE + prestations

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Franck LOMBARD,
Président,

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	28
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	28
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	28
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	29
2.1.	Modalités de tarification	29
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	30
2.3.	Recettes.....	32
3.	Indicateurs de performance	33
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	33
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	33
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	35
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	37
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	39
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	41
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	50
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	50
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	51
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	51
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	53
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	53
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	54
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	54
4.	Financement des investissements.....	55
4.1.	Montants financiers.....	55
4.2.	Etat de la dette du service	55
4.3.	Amortissements	55
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	55
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	55
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	56
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	56
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	57

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération Arlysère
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : AC REGIE + Prestations
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Césarches, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Grésy-sur-Isère, Hauteluze, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montaille, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron.
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : ...2019..... Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie (Régie à autonomie financière + prestataire)

Nature des contrats de prestations de service d'exploitation des STEP et PR:

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 31 mars 2018 et 1^{er} janvier 2019
- Date de fin de contrat initial : 31 octobre 2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31 mars 2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3 + 5 (intégration d'ouvrages, prolongation de durée)
- Nature exacte de la mission du prestataire : affermage

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01 avril 2024 (après tuilage de 1 mois)
- Date de fin de contrat initial : 31 mars 2027
- Date effective de fin de contrat (après déclenchement tranche optionnelle) : 31 mars 2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 50 035 habitants au 31/12/2024 (49 984 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 33 261 abonnés au 31/12/2024 (32 870 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2023	Nombre d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Albertville	11 485	11 622	1,2
Allondaz	68	70	2,9
Beaufort Sur Doron	2200	2 214	0,6
Bonvillard	65	61	-6,6
Cevins	381	387	1,6
Cléry	23	25	8,0
Cohennoz	294	315	6,7
Crest-Voland	606	602	-0,7
Césarches	0	0	0,0
Esserts-Blay	337	333	-1,2
Flumet	422	427	1,2
Frontenex	1 020	1020	0,0
Gilly-sur-Isère	1 503	1512	0,6
Grignon	947	952	0,5
Grésy-sur-Isère	653	665	1,8
Hauteluce	361	364	0,8
La Bâthie	1 165	1182	1,4
La Giettaz	485	489	0,8
Marthod	426	435	2,1
Mercury	1 420	1454	2,3
Montailleur	242	240	-0,8
Monthion	212	215	1,4
Notre-Dame-de-Bellecombe	677	706	4,1
Notre-Dame-des-Millières	236	239	1,3
Pallud	373	381	2,1
Plancherine	160	162	1,2
Queige	234	236	0,8
Rognaix	192	196	2,0
Saint-Nicolas-la-Chapelle	255	261	2,3
Saint-Paul-sur-Isère	264	265	0,4
Saint-Vital	339	340	0,3
Sainte-Hélène-sur-Isère	655	661	0,9
Thénésol	86	87	1,1

Tournon	293	306	4,2
Tours-en-Savoie	490	493	0,6
Ugine	3 352	3385	1,0
Venthon	302	308	1,9
Verrens-Arvey	291	295	1,4
Villard-sur-Doron	356	356	0,0
Total	32 870	33 261	1.2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : Pas de source fiable concernant cet indicateur. Donnée impossible à estimer.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 56,43 abonnés/km au 31/12/2024 (55,54 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,5 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,52 habitants/abonné au 31/12/2023).

1.5. **Volumes facturés**



	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	2 480 665

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. **Détail des imports et exports d'effluents**



Non concerné par ce chapitre

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 16 au 31/12/2024 (16 au 31/12/2023).

Commentaire : Le service EUND/Industriels est toujours en cours de déploiement. Deux délibérations ont été prises en Juin 2025 concernant la formule de calcul de la redevance des industriels ainsi que des trames pour les Arrêtés et Conventions Spéciales de Déversement.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 57,37 km de réseau unitaire hors branchements (Commentaire : linéaire total),
 - 532,07 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements
- Soit un linéaire de collecte total de 589,44 km (591,8 km au 31/12/2023).

9 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation
DO2 Pont Albertin	Albertville
DO72 PR Le Praz	Arêches
DO73 PR Les mirantins	Beaufort
DO91 PR Les Moulins	Hauteluce
DO140 PR Arbine	La Bathie
DO121 PR Saint Paul	Saint Paul sur Isère
DO59 PR de l'Isle	Ugine
DO186 Deg ND de Bellecombe	Notre Dame De Bellecombe
DO182 Deg Les Pieux	Crest - Voland

9 projets d'ouvrages viendront renforcer ce suivi des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation
DO7 Av de Serbie	Ugine
DO62 Les Glaciers Ugitech	Ugine
DO63 Av Commandant Bulle	Ugine
DO3 Av Jean Jaures	Albertville
DO13 Chemin de la digue	Albertville
DO18 Rue de Longeray	Albertville
DO68 Parc des expositions	Albertville
DO45 Rue de l'industrie	Frontenex
DO81 PR de l'industrie	Frontenex



1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 18 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : MONTAILLEUR – STEP CHEF LIEU

Code Sandre de la station : 060973162004

Caractéristiques générales													
Filière de traitement		FILTRE PLANTES MACROPHYTES											
Date de mise en service		15 juin 2009											
Commune d'implantation		MONTAILLEUR											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75											
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015 : 500 EH < STEP <= 1 000 EH													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur				L'Etang							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NTK			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/07/2024		Oui		2.6	95%	16	87%	4	97%	31.5	98	4.5	
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		Résultats d'analyses lors de l'audit SATESE								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NTK			
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
16/07/2024		Oui		2.2	99%	22	95%	<5	97%	<5	95	4.1	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : MONTAILLEUR – STEP LA CHAGNE

Code Sandre de la station : 060973162003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	FILTRE PLANTES MACROPHYTES
Date de mise en service	01 janvier 2003
Commune d'implantation	Montailleur
Lieu-dit	La Chagne
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15

Prescriptions de rejet

Arrêté du 21 juillet 2015 : STEP < 200 EH

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rivière		
	Nom du milieu récepteur	Isère		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h00 en 2024. Aucune fréquence exigée selon Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015											

Date de la visite SATESE	Conformité (Oui/Non)	Résultats d'analyses lors de l'audit SATESE									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
16/07/2024	Oui	4.2	99%	56	92%	16	97%	34	84%	9.2	

STEU N°3 : MONTAILLEUR – STEP FOURNIEUX

Code Sandre de la station : 060973162002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		LIT BACTERIEN – FORTE CHARGE											
Date de mise en service		01 janvier 1995											
Commune d'implantation		MONTAILLEUR											
Lieu-dit		FOURNIEUX											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		22											
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015 : STEP < 200 EH													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Torrent									
		Nom du milieu récepteur		Fournieux									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h00 en 2024. Aucune fréquence exigée selon Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015													
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		Résultats d'analyses lors de l'audit SATESE									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
16/07/2024		Oui		4.2	94%	56	76%	16	92%	34	72%	9.2	

La station d'épuration, vieillissante, est classée non-conforme du fait d'un mauvais traitement.
La recirculation des boues et leur évacuation sont à adapter.

STEU N°4 : LA BATHIE - STEP
Code Sandre de la station : 060973032003

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	01/03/2007			
Commune d'implantation	Tours-en-Savoie (73298)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	8000			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 316			
Prescriptions de rejet				
Arrêté du 18 février 2021				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet superficiel		
	Nom du milieu récepteur	ISERE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90.5
DCO	105	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	89.5
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NH ₄ ⁺	19.3	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résultats d'analyses effectuées en 2024.

Station de traitement :

STEP la Bathie

CONFORMITE PAR PARAMETRE

Année : 2024

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d'analyses ...					Rédhib.	Conformité
						à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés		
DBO5	mg O2/l	211,75	3,33	2,18	99%	24	24	24	0	3	0	OUI
DCO	mg O2/l	487,09	28,54	18,71	96%	24	24	24	0	3	0	OUI
MES	mg/l	209,54	3,2	2,1	99%	24	24	24	0	3	0	OUI
NH4	mg NH4/l	43,58	0,97	0,61	99%	8	16	16	0	2	0	OUI
pH	Unités pH		7,65			24	24	24	0			
T°C Eau sortie	°C		15,22			24	24	24	0			

La station d'épuration est classée non-conforme du fait d'un dépassement important de la capacité hydraulique de la STEP. Le double du débit nominal a été mesuré 9 fois en 2024.

92 dépassements sont archivés en entrée de STEP.

Les surcharges hydrauliques liées notamment à la présence d'eaux claires parasites permanentes et météoriques ont généré des déversements en tête d'usine de l'ordre de 11% des volumes reçus et sur 97 jours.

Sur les données disponibles, les rejets directs par temps de pluie sur le réseau ont représenté :

- 6.2 % des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération ;
- 6.3 % des flux de pollution DBO₅ produits par l'agglomération ;
- 1 DO (TP PR_Arbine) a déversé plus de 20 fois par/an.

STEU N°5 : ESSERTS BLAY - STEP ST THOMAS

Code Sandre de la station : 060973110002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés											
Date de mise en service		01/06/2005											
Commune d'implantation		Esserts-Blay (73110)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30											
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015		STEP <= 200 EH											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Rejet superficiel							
		Nom du milieu récepteur				Isère du Doron de Bozel à l'Arly							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h00 en 2024. Aucune fréquence exigée selon Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015													
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		Résultats d'analyses ponctuelles									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
19/09/2024		Oui		<3	>98%	30	>93%	2	99%	1		0.21	

Un projet de suppression de la STEU est en attente de validation par les services départementaux, pour réalisation d'un réseau destiné à transférer directement les effluents vers la STEP de La Bathie.

STEU N°6 : VILLARD SUR DORON – STEP DE BEAUFORT

Code Sandre de la station : 060973317002

Caractéristiques générales																																								
Filière de traitement (cf. annexe)	Traitement biologique																																							
Date de mise en service	2003																																							
Commune d'implantation	VILLARD SUR DORON																																							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	33 330																																							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2 600																																							
Prescriptions de rejet																																								
Arrêté du 21 juillet 2015	STEP >= 2000 EH																																							
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Rejet superficiel Nom du milieu récepteur <u>Le Doron de Beaufort</u>																																							
<p>4.2 Valeurs limites de rejet</p> <p>Le système de traitement doit être conçu et exploité pour assurer le traitement des effluents en respectant les valeurs limites figurant ci-dessous et exprimé en flux journalier, en rendement et en concentration :</p> <p>HIVER : du 1 décembre au 30 avril</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th> <th>Flux maximal rejeté dans le Doron</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DBO5</td> <td>240 kg/j</td> </tr> <tr> <td>DCO</td> <td>1400 kg/j</td> </tr> <tr> <td>MES</td> <td>1400 kg/j</td> </tr> <tr> <td>NH4+</td> <td>175 kg/j</td> </tr> </tbody> </table> <p>ETE : du 1 mai au 30 novembre</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th> <th>Flux maximal rejeté dans le Doron</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DBO5</td> <td>400 kg/j</td> </tr> <tr> <td>DCO</td> <td>2400 kg/j</td> </tr> <tr> <td>MES</td> <td>2400 kg/j</td> </tr> <tr> <td>NH4+</td> <td>110 kg/j</td> </tr> </tbody> </table> <p>TOUTE L'ANNEE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Paramètre</th> <th>Dans tous les cas :</th> <th colspan="2">L'une ou l'autre des deux valeurs</th> </tr> <tr> <th>Concentration maximale (valeur impérative quel que soit le rendement épuratoire effectif)</th> <th>Concentration maximale</th> <th>Rendement épuratoire minimal</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DBO5</td> <td>50 mg/l</td> <td>25 mg/l</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>DCO</td> <td>225 mg/l</td> <td>125 mg/l</td> <td>75 %</td> </tr> <tr> <td>MES</td> <td>85 mg/l</td> <td>35 mg/l</td> <td>90 %</td> </tr> </tbody> </table> <p align="center"><i>Nota : * les mesures sont effectuées sur des échantillons moyens journaliers</i></p>		Paramètre	Flux maximal rejeté dans le Doron	DBO5	240 kg/j	DCO	1400 kg/j	MES	1400 kg/j	NH4+	175 kg/j	Paramètre	Flux maximal rejeté dans le Doron	DBO5	400 kg/j	DCO	2400 kg/j	MES	2400 kg/j	NH4+	110 kg/j	Paramètre	Dans tous les cas :	L'une ou l'autre des deux valeurs		Concentration maximale (valeur impérative quel que soit le rendement épuratoire effectif)	Concentration maximale	Rendement épuratoire minimal	DBO5	50 mg/l	25 mg/l	80 %	DCO	225 mg/l	125 mg/l	75 %	MES	85 mg/l	35 mg/l	90 %
Paramètre	Flux maximal rejeté dans le Doron																																							
DBO5	240 kg/j																																							
DCO	1400 kg/j																																							
MES	1400 kg/j																																							
NH4+	175 kg/j																																							
Paramètre	Flux maximal rejeté dans le Doron																																							
DBO5	400 kg/j																																							
DCO	2400 kg/j																																							
MES	2400 kg/j																																							
NH4+	110 kg/j																																							
Paramètre	Dans tous les cas :	L'une ou l'autre des deux valeurs																																						
	Concentration maximale (valeur impérative quel que soit le rendement épuratoire effectif)	Concentration maximale	Rendement épuratoire minimal																																					
DBO5	50 mg/l	25 mg/l	80 %																																					
DCO	225 mg/l	125 mg/l	75 %																																					
MES	85 mg/l	35 mg/l	90 %																																					
Charges rejetées par l'ouvrage																																								

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résultats d'analyses effectuées en 2024.

Station de traitement :
STEP de Villard

CONFORMITE PAR PARAMETRE

Année : 2024

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d'analyses ...				Rédhib.	Conformité	
						à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.			
DBO5	mg O2/l	483,19	10,47	16,87	97%	52	53	53	0	5	0	OUI
DCO	mg O2/l	1147,17	55,43	88,54	92%	52	53	52	0	5	0	OUI
MES	mg/l	648,43	21,48	34,32	95%	52	53	52	1	5	0	OUI
NH4	mg NH4/l	191,72	31,34	50,36	74%	17	18	17	0	3	0	OUI
pH	Unités pH		6,93			52	53	53	2			
T°C Eau sortie	°C		14,38			52	53	53	0			

Durant l'année 2024, la CAA a entrepris d'importants travaux de réhabilitation de la station comportant principalement sur les axes suivants :

- Renouvellement total des conduits de désodorisation ainsi que les 2 tours acide et basique.
- Réhabilitation de l'aire de dépotage.
- Adaptation du système de remplissage des bennes à boues.
- Mise en sécurisation de trappes d'accès.
- Reprise de revêtement sur les ouvrages du prétraitement
- Renouvellement de l'automate dans le cadre du marché de prestation d'exploitation d'assainissement.

La pollution DBO5 reçue par la station est, en moyenne de 489 kg/j soit 24% de sa capacité. La capacité nominale en DBO5 n'a pas été dépassée.

Le flux DBO5 maximum est de 1409 kgDBO5/j soit 70% de sa capacité.

Il n'y a pas eu de dépassement de la capacité nominale sur les autres paramètres néanmoins elle a reçu des effluents proches de la capacité maximale admissible. Paramètres DCO à 90 % et MES à 93 %.

STEU N°7 : QUEIGE – STEP
Code Sandre de la station : 060973211001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux											
Date de mise en service		01/04/1999											
Commune d'implantation		Queige (73211)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75											
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015		500 EH < STEP <= 1000 EH											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rejet superficiel									
		Nom du milieu récepteur		DORON DE BEAUFORT									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		50					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/07/2024		Oui		4.5	94%	24	80%	<4	99%	12.5	81.1%	7.8	
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		Résultats d'analyses ponctuelles									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
21/05/2024		Oui		3.6	98%	75	86%	3.1	98%	9	81	6.3	

La qualité des eaux épurées est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015 (les performances sont respectées en rendement et en concentration). L'aspect du massif filtrant est globalement satisfaisant. Une réflexion sera amenée concernant le curage des bassins dans les prochaines années.

STEU N°8 : LA GIETTAZ - STEP
Code Sandre de la station : 060973123001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques			
Date de mise en service	01/01/2010			
Commune d'implantation	La Giettaz (73123)			
Lieu-dit	Les Glières			
Communes raccordées	Flumet (en partie), La Giettaz			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3900			
Débit nominale en m ³ /j	720 m3/j			
Prescriptions de rejet				
Soumise à :				
<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 15/11/2011				
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Cours d'eau		
	Nom du milieu récepteur	L'arrondine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	91
Date du bilan 24h	DBO5	DCO	MES	NH4 (mg N/L)
02/01/2024	20	73	26	
21/01/2024	8	46	10	
10/02/2024	13	54	21	
19/02/2024	17	97	38	39,4
25/02/2024	19	91	32	34,4
04/03/2024	23	110	50	
16/03/2024	21	131	45	
14/07/2024	4	33	10	
17/08/2024	8	45	11	7
17/11/2024	3	30	5	
25/12/2024	6	40	4	41,7
31/12/2024	8	38	6	

Nous pouvons constater que sur la période hivernale, la station n'atteint pas les rendements épuratoires imposés par l'arrêté préfectoral sur les l'ensemble des paramètres analysés. Lors des bilans du 19/02, 04/03 et 16/03/2024 elle n'atteint pas non plus les concentrations imposées.

Le 17 Aout les rendements n'ont pas non plus été atteints mais cependant les concentrations sont conformes à l'arrêté de rejet.

STEU N°9 : GRESY-SUR-ISERE - STEP
Code Sandre de la station : 060973129001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques										
Date de mise en service			2015										
Commune d'implantation			Grésy sur Isère										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2000										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			300										
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015			STEP >=2000EH										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur			Rejet superficiel								
		Nom du milieu récepteur			Les Salins								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60				
DCO		125			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60				
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NTK			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/06/2024		Oui		3	97%	30	90%	3	97%	1,5	97		
03/09/2024		Oui		3	98%	37	94%	4	99%	1,3	98		
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		Résultats d'analyses ponctuelles								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NTK			
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
16/07/2024		Oui		1,7	99%	39	95%	<4,4	99%	<5	94%		

Rejet conforme à l'arrêté du 21 Juillet 2015 en concentration, on note toutefois une nette influence des eaux parasites sur la dilution de l'effluent d'entrée.

La pollution DBO₅ reçue par la station est en moyenne de 33 kg/j soit 43% de sa capacité.
Le flux maximum en DBO₅ atteint 36kg/j soit 47% de sa capacité.

La capacité nominale en DBO₅ n'a pas été dépassée lors des bilans 24h.

STEU N°10 : SAINTE-HELENE-SUR-ISERE - STEP

Code Sandre de la station : 060973241002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés											
Date de mise en service		01/02/2008											
Commune d'implantation		Sainte-Hélène-sur-Isère (73241)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		2500											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		375											
Prescriptions de rejet													
Arrêté Préfectoral du 29 décembre 2006 (modifié le 2 mars 2017)													
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Rejet souterrain							
		Nom du milieu récepteur				PEUPLERAIE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		50					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/06/2024		Oui		5,3	89%	25	79%	17	91%	8,2		2,3	
03/09/2024		Oui		5,5	91%	39	62%	17	94%	17,7		5,2	
Résultats d'analyses ponctuelles													
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
19/09/2024		Oui		1.5	98%	51	80%	<4.4	98%	<5		0.79	

STEU N°11 : GILLY-SUR-ISERE – STEP D’ALBERTVILLE

Code Sandre de la station : 060973124001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1992
Commune d’implantation	Gilly-sur-Isère (73124)
Communes raccordées	Albertville, Gilly sur Isère, Grignon, Mercury, Monthion, Notre Dame des Millières, Pallud, Plancherine, Tournon, Tours en Savoie, Verrens Arvey, Frontenex, Saint Vital, Cléry, Ugine, Marthod, Thénésol
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	35 000 EH temps sec 46 000 EH temps pluie
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15 246

Prescriptions de rejet		
Arrêté du 21/07/2015 et Arrêté préfectoral n°2011-578		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Isère (rivière)

4.2 Valeurs limites de rejet

4.2.1. Règles générales de conformité :

Les échantillons moyens journaliers doivent respecter soit les rendements, soit les concentrations suivantes.

Polluant ou indicateur	Valeur limite en concentration mg/l	OU	Valeur limite en rendement %
DBO5	25	OU	80
DCO	125	OU	75
MES	35	OU	90
NTK	15		

En tout état de cause, les concentrations devront être impérativement inférieures aux valeurs limites suivantes.

PARAMETRES	Concentrations (mg/l)
DBO5	50
DCO	250
MEST	85

Charges rejetées par l’ouvrage

Le tableau ci-dessous synthétise l’ensemble des résultats d’analyses effectuées en 2024.

**Station de traitement :
STEP de Gilly
CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Année : 2024

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d’analyses ...					Rédhib.	Conformité
						à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés		
DBO5	mg O2/l	1359,43	3,28	28,33	98%	104	104	104	0	9	0	OUI
DCO	mg O2/l	3476,5	28,27	243,85	93%	104	104	104	0	9	0	OUI
MES	mg/l	1853,14	4,49	38,73	98%	104	104	104	0	9	0	OUI
NTK	mg N/l	476,34	2,96	25,32	95%	24	24	24	0	3	0	OUI
pH	Unités pH		7,72			104	104	104	0			
T°C Eau sortie	°C		16,29			104	104	104	0			

La STEU dispose d'une bonne capacité d'élimination de la pollution pour l'ensemble des paramètres, puisque malgré des charges entrantes importantes, les résultats sont conformes à la réglementation.

La station est non conforme pour la partie collecte du fait de l'absence d'équipements sur certains déversoirs réseau. Les services mènent des actions correctives dans le but d'avoir des équipements posés et fonctionnels d'ici fin 2025.

En 2024, le percentile 95 du débit entrant, assimilable au débit temps de pluie hors événement exceptionnel, atteint 15 310 m³/j soit 83% de la capacité nominale (18 500 m³/j).

Ces surcharges hydrauliques liées notamment à la présence d'eaux claires parasites permanentes et météoriques ont entraîné des déversements en tête A2 sur 33 jours.

Part des volumes déversés en A2 lors d'événements pluvieux importants :

94% des volumes A2 lors d'une pluie > 10 mm à J

64% des volumes A2 lors d'une pluie > 20 mm à J

STEU N°12 : SAINT NICOLAS LA CHAPELLE - STEP

Code Sandre de la station : 060973262002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Bioréacteur à membrane			
Date de mise en service	01/07/2011			
Commune d'implantation	Saint-Nicolas-la-Chapelle (73262)			
Communes raccordées	Cohennoz, Crest-Voland, Flumet (en partie), Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas la Chapelle			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	27 800			
Débit nominal en m ³ /j	4 437			
Prescriptions de rejet				
Soumise à :				
<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 3/10/2009				
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Cours d'eau		
	Nom du milieu récepteur	L'Arly		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	92
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	91

Le tableau suivant est extrait du bilan assainissement 2024 :

Station de traitement :
STEP ST NICOLAS
CONFORMITE PAR PARAMETRE

Année : 2024

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d'analyses ...					Rédhib.	Conformité
						à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés		
DBO5	mg O2/l	520,77	7,67	9,39	98%	12	19	19	0	2	0	OUI
DCO	mg O2/l	1121,35	40,62	49,07	96%	24	24	24	0	3	0	OUI
MES	mg/l	569,4	8,97	10,83	98%	24	24	24	1	3	0	OUI
NH4	mg NH4/l	128,09	8,78	13,36	90%	12	12	12	0	2	0	OUI
P total	mg P/l	18,26	4,87	7,41	59%	12	12	12	1	2	0	OUI
pH	Unités pH		7,92			24	24	24	0			
T°C Eau sortie	°C		14,66			24	24	24	0			

Nous pouvons constater que par temps sec, les différents réseaux se comportent normalement : pas d'infiltrations d'eaux parasites.

Sur l'ensemble des déversoirs d'orage autosurveillés sur le réseau, il n'y a pas eu de déversement par temps sec. Le débit moyen A2+A3 (assimilable au temps sec) reçu à la station est de 1 214 m³/j soit 27% de sa capacité hydraulique.

Les déversements par temps de pluie ont représenté pour l'année écoulée moins de 5% du volume total collecté.

La pollution DBO₅ reçue par la station est, en moyenne de 521kg/j soit 31 % de sa capacité.

La capacité nominale en DBO₅ n'a pas été dépassée.

Le flux DBO₅ maximum est de 1118 kgDBO₅/j soit 67% de sa capacité.

STEU N°13 : MERCURY - STEP GRAND-ARC

Code Sandre de la station : 060973154002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			1983								
Commune d'implantation			Mercury (73154)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Débit nominal en m ³ /j			8								
Prescriptions de rejet											
Arrêté du 21 juillet 2015			STEP <=200 EH								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Rejet superficiel Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date de l'analyse ponctuelle	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h00 en 2024. Aucune fréquence exigée selon Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015											

STEU N°14 : VENTHON - STEP
Code Sandre de la station : 060973308002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés macrophytes											
Date de mise en service		20/02/2007											
Commune d'implantation		Venthon (73308)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		750											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		120											
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015		500 EH < STEP <= 1000 EH											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rejet superficiel et rejet souterrain									
		Nom du milieu récepteur		ARLY									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		50					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/07/2024		Oui		6,1	96%	32	88%	19	92%				
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		Résultats d'analyses ponctuelles									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
19/09/2024		Oui		2.6		65		27		33		7.5	

Les résultats respectent les valeurs limites de l'Arrêté préfectoral du 21/07/2015. La quantité de boue est très importante. Une opération de curage des filtres sera réalisée cet automne 2025 après le faucardage des roseaux.

STEU N°15 : NOTRE DAME DES MILLIERES - STEP CORBET D'EN HAUT
Code Sandre de la station : 060973188001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Décanteur digesteur – lit bactérien											
Date de mise en service		2008											
Commune d'implantation		NOTRE DAME DES MILLIERES											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		20											
Débit nominal m ³ /j		1.6											
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015		STEP <= 200 EH											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rejet souterrain									
		Nom du milieu récepteur		_____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h00 en 2024. Aucune fréquence exigée selon Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015													
Date de l'analyse		Conformité (Oui/Non)		Résultats d'analyses ponctuelles									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
Le rejet est souterrain et les prélèvements en sortie ne sont pas possibles													

STEU N°16 : ALLONDAZ - STEP
Code Sandre de la station : 060973014001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Filtres Plantés											
Date de mise en service		01/11/2005											
Commune d'implantation		Allondaz (73014)											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		150											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		22											
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015		STEP <= 200 EH											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Rejet superficiel									
		Nom du milieu récepteur		Le Chiriac									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h00 en 2024. Aucune fréquence exigée selon Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015													
Résultats d'analyses lors de l'audit SATESE													
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
05/07/2023		Oui		3,8		71		25		27		8,5	

STEU N°17 : MERCURY – STEP CRUET
Code Sandre de la station : 060973154001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Traitement biologique et boues activées								
Date de mise en service			1992								
Commune d'implantation			MERCURY								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200								
Débit nominal en m ³ /j			16								
Prescriptions de rejet											
Arrêté du 21 juillet 2015			STEP <= 200 EH								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Rejet superficiel					
			Nom du milieu récepteur			_____					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h00 en 2024. Aucune fréquence exigée selon Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015											

La station est obsolète et ne permet pas d'atteindre un traitement correct régulier pour l'ensemble des paramètres analysés.

STEU N°18 : ROGNAIX - STEP
Code Sandre de la station : 060973216001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien faible charge									
Date de mise en service													
Commune d'implantation				ROGNAIX									
Communes raccordées				Rognaix									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				50									
Débit nominal en m ³ /j				7									
Prescriptions de rejet													
Arrêté du 21 juillet 2015		STEP <= 200 EH											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Rejet superficiel							
		Nom du milieu récepteur				Isère (rivière)							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Pas de bilan 24h00 en 2024. Aucune fréquence exigée selon Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015													
Date de la visite SATESE		Conformité (Oui/Non)		Résultats d'analyses ponctuelles									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %	Conc Mg/l	Rend %
19/09/2024		Non		150		525		140		105		13	

La concentration des eaux usées est élevée, STEP en surcharge.

La pouzzolane du lit semble colmatée en profondeur. Au vu de ces éléments, une étude de remise en état de l'ouvrage devra être envisagée dans les prochaines années.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration LA BATHIE (Code Sandre : 060973032003)	39.1	72
Villard sur doron - Station d'épuration de Beaufort sur Doron (Code Sandre : 060973317002)	158.4	159
Station d'épuration LA GIETTAZ (Code Sandre : 060973123001)	9.6	12
albertville - Station d'épuration GILLY-SUR-ISERE (Code Sandre : 060973124001)	852.6	918
Station d'épuration Saint Nicolas la Chapelle (Code Sandre : 060973262002)	62.4	101

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration LA BATHIE (Code Sandre : 060973032003)	46.2	68
Villard sur doron - Station d'épuration de Beaufort sur Doron (Code Sandre : 060973317002)	153	151
Station d'épuration LA GIETTAZ (Code Sandre : 060973123001)	8,43	6
Albertville - Station d'épuration GILLY-SUR-ISERE (Code Sandre : 060973124001)	611.95	804
Station d'épuration Saint Nicolas la Chapelle (Code Sandre : 060973262002)	55.23	65
MONTAILLEUR - FOURNIEUX (Code Sandre : 060973162002)	1,6	0
rognaix STEU Rognaix (Code Sandre : 060973216001)	2,1	1,8
Total des boues évacuées	878,5	1095,8

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024 en € HT	Au 01/01/2025 en € HT
Frais d'accès au service :	60	70
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2238	2282.40
Participation aux frais de branchement	109.71	211.50

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

TARIFS		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
PART DE LA COLLECTIVITE			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15 mm y compris location compteur en €/an	57.55	85,74
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
	Prix au m3 de 0 m3 à 90 m3	1.6220	1,647
	Prix au m3 au-delà de 90 m3	1.7040	1,729
TAXES ET REDEVANCE			
Taxes			
	Taux de TVA%	10%	0%
Redevances			
	Modernisation des réseaux (Agence Eau)	0.16	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 31/10/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif avec un rectificatif au 06/02/2025.
- Délibération du 31/10/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type en €	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	57,55	85.737	32,9 %
Part proportionnelle	197,10	200.10	1,5 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	254,65	285,84	10,9 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	-	-
TVA	1.92 €	0	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	21.12	1.20	-
Total	275.77	287.04	3,9 %
Prix TTC au m³	2.30	2.39	3,9 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m ³	Prix au 01/01/2025 en €/m ³
Albertville hors Saint Sigismond	2.30	2.39
Albertville Saint Sigismond	2.47	2.51
Allondaz	2.23	2.32
Beaufort	2.92	2.8
Bonvillard	2.23	2.32
Cevins	2.23	2.32
Cléry	2.69	2.65
Cohennoz	2.89	2.76
Crest-Voland	2.89	2.76
Césarches	/	/
Esserts-Blay	2.23	2.32
Flumet	2.89	2.76
Frontenex	2.69	2.65
Gilly-sur-Isère	2.47	2.51
Grignon	2.47	2.51
Grésy-sur-Isère	2.23	2.32
Hauteluce	2.92	2.8
La Bâthie	2.30	2.39
La Giettaz	2.89	2.76
Marthod	2.23	2.32
Mercury	2.47	2.51
Montailleur	2.23	2.32
Monthion	2.69	2.65
Notre-Dame-de-Bellecombe	2.89	2.76
Notre-Dame-des-Millières	2.69	2.65
Pallud	2.69	2.65
Plancherine	2.69	2.65
Queige	2.77	2.70
Rognaix	2.23	2.32
Saint-Nicolas-la-Chapelle	2.89	2.76
Saint-Paul-sur-Isère	2.23	2.32
Saint-Vital	2.69	2.65
Sainte-Hélène-sur-Isère	2.23	2.32
Thénésol	2.23	2.32
Tournon	2.69	2.65
Tours-en-Savoie	2.69	2.65
Ugine	2.30	2.39
Venthon	2.23	2.32
Verrens-Arvey	2.69	2.65

Villard-sur-Doron	2.92	2.80
-------------------	------	------

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité pour l'Assainissement :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Travaux		52 724.52
Redevance eaux usées Assainissement Collectif	7 839 390.60	7 393 585.61
Redevance eaux usées SPANC	1490	31 206.58
Participation assainissement collectif	608 362.50	471 710.76
Total recettes de facturation	8 449 243.10	7 949 227.47
Autres produits de gestion courante	9250.30	16 040.28
Prime de l'Agence de l'Eau	222 383.77	112 254
Autres subventions d'exploitation	2180	2321.77
Autres prestations de service	165 720.09	159 563.46
Total autres recettes	399 534.16	290 179.51
Recettes globales	8 848 777.26	8 239 406.98

Recettes globales Assainissement : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 8 239 406.98 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Cet indicateur ne peut pas être calculé, faute d'éléments fiables concernant le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		84,24%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	85,34%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	86

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 86 pour l'exercice 2024 (27 pour 2023).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Les données ont été renseignées pour les STEU ayant une charge supérieure à 2000 EH (obligation réglementaire) et les STEU de moins de 2000 EH pour lesquelles les éléments en notre possession le permettent.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
MONTAILLEUR - CHEF LIEU	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
MONTAILLEUR - LA CHAGNE	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	—
MONTAILLEUR - FOURNIEUX	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	—
Station d'épuration LA BATHIE	226	0	0
Station d'épuration ESSERTS BLAY ST THOMAS	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
Villard sur doron - Station d'épuration de Beaufort sur Doron	489	100	100
Queige - Station d'épuration QUEIGE	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
Station d'épuration LA GIETTAZ	52	100	100
STEP - GRESY-SUR-ISERE	33	100	100
Station d'épuration SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	20	—	100
Albertville - Station d'épuration GILLY-SUR-ISERE	1360	0	0
Station d'épuration Saint Nicolas la Chapelle	521	100	100

Station d'épuration GRAND-ARC	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	—
Station d'épuration VENTHON	17	—	100
Notre Dame Des Millières - Station d'épuration CORBET D'EN HAUT	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	—
Allondaz - Station d'épuration ALLONDAZ Chef-lieu	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	—
Mercury - Station d'épuration CRUET	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	—
Rognaix - STEU Rognaix	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	—

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 67% pour les réseaux de collecte des STEU \geq 2000EH

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Les données ont été renseignées pour les STEU ayant une charge supérieure à 2000 EH (obligation réglementaire) et les STEU de moins de 2000 EH pour lesquelles les éléments en notre possession le permettent.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
MONTAILLEUR - CHEF LIEU	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
MONTAILLEUR - LA CHAGNE	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
MONTAILLEUR - FOURNIEUX	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
Station d'épuration LA BATHIE	226	0	0
Station d'épuration ESSERTS BLAY ST THOMAS	5	—	100
Villard sur doron - Station d'épuration de Beaufort sur Doron	489	100	100
Queige - Station d'épuration QUEIGE	10	100	100
Station d'épuration LA GIETTAZ	52	100	100
STEP - GRESY-SUR-ISERE	33	100	100
Station d'épuration SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	20	100	100
Albertville - Station d'épuration GILLY-SUR-ISERE	1360	100	100
Station d'épuration Saint Nicolas la Chapelle	521	100	100

Mercury - Station d'épuration GRAND-ARC	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
Venthon - Station d'épuration VENTHON	17	100	100
Mercury - Station d'épuration CORBET D'EN HAUT	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
Allondaz - Station d'épuration ALLONDAZ Chef-lieu	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
Mercury - Station d'épuration CRUET	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100
Rognaix - STEU Rognaix	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU $\geq 2000\text{EH}$ est 83%

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Les données ont été renseignées pour les STEU ayant une charge supérieure à 2000 EH (obligation réglementaire) et les STEU de moins de 2000 EH pour lesquelles les éléments en notre possession le permettent.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
MONTAILLEUR - CHEF LIEU	La charge brute de pollution a été calculée à partir de l'analyse ponctuelle réalisée dans le cadre de l'audit autosurveillance	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)
MONTAILLEUR - LA CHAGNE	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)
MONTAILLEUR - FOURNIEUX	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)	0 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)
Station d'épuration LA BATHIE	226	100	0
Station d'épuration ESSERTS BLAY ST THOMAS	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)
Villard sur doron - Station d'épuration de Beaufort sur Doron	489	100	100
Queige - Station d'épuration QUEIGE	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 à cause de débits estimatifs peu représentatifs	100	100
Station d'épuration LA GIETTAZ	52	100	100
STEP - GRESY-SUR-ISERE	33	100	100
Station d'épuration SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	20	100	100
Albertville - Station d'épuration GILLY-SUR-ISERE	1360	100	100

Station d'épuration Saint Nicolas la Chapelle	521	100	100
Mercury - Station d'épuration GRAND-ARC	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)
Station d'épuration VENTHON	17	100	0
Notre Dame Des Millières - Station d'épuration CORBET D'EN HAUT	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	—	—
Allondaz - Station d'épuration ALLONDAZ Chef-lieu	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)
Mercury - Station d'épuration CRUET	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	0 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)
Rognaix - STEU Rognaix	La charge brute de pollution n'a pas pu être calculée pour 2024 du fait d'absence de débit moyen en entrée station	100 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)	0 (Aucune analyse 24h effectuée. La performance est évaluée sur l'analyse ponctuelle)

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 78 % en ne prenant en compte que les STEU qui en font l'objet réglementaire (information inscrite en noir dans le tableau ci-dessus).

Commentaire :

Conformité renseignée en noir pour les STEU ≥ 500 EH en faisant l'objet réglementaire.

Conformité renseignée en orange pour les STEU d'une taille inférieure (performance évaluée sur l'analyse ponctuelle).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

MONTAILLEUR - CHEF LIEU :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

MONTAILLEUR - LA CHAGNE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

MONTAILLEUR - FOURNIEUX :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration LA BATHIE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	68
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		68

Station d'épuration ESSERTS BLAY ST THOMAS :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Villard sur doron - Station d'épuration de Beaufort sur Doron :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	151
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		151

Queige - Station d'épuration QUEIGE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration LA GIETTAZ :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6

STEP - GRESY-SUR-ISERE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration SAINTE-HELENE-SUR-ISERE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Albertville - Station d'épuration GILLY-SUR-ISERE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	804
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		804

Station d'épuration Saint Nicolas la Chapelle :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	65
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		65

Station d'épuration GRAND-ARC :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration VENTHON :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Notre Dame des Millières - Station d'épuration CORBET D'EN HAUT :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Allondaz - Station d'épuration ALLONDAZ Chef-lieu :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Mercury- Station d'épuration CRUET :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Rognaix STEU Rognaix :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,8
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,8

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2024, 8 abonnés ont sollicité le service pour des demandes d'indemnisation donnant suite à des expertises.

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0,16 pour 1000 habitants (0,1 en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 18

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 3,1 par 100 km de réseau.

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0.3	0,32	0,35

Au cours des 3 derniers exercices, 2.21 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,35%

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
MONTAILLEUR - CHEF LIEU	1 Sans obligation de bilan selon Arrêté	1	Pas de bilan en 2023	100
MONTAILLEUR - LA CHAGNE	0 Sans obligation de bilan selon Arrêté	0	Pas de bilan en 2023	Pas de bilan en 2024
MONTAILLEUR - FOURNIEUX	0 Sans obligation de bilan selon Arrêté	0	Pas de bilan en 2023	Pas de bilan en 2024
Station d'épuration LA BATHIE	24	24	100	100
Station d'épuration ESSERTS BLAY ST THOMAS	1 Sans obligation de bilan selon Arrêté	1	Pas de bilan en 2023	100
Villard sur doron - Station d'épuration de Beaufort sur Doron	52	52	100	100
Queige - Station d'épuration QUEIGE	1	1	100	100

Station d'épuration LA GIETTAZ	12	12	91,7	100
STEP - GRESY-SUR-ISERE	2	2	100	100
Station d'épuration SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	2	2	100	100
Albertville - Station d'épuration GILLY-SUR-ISERE	104	104	100	100
Station d'épuration Saint Nicolas la Chapelle	24	24	100	100
Station d'épuration GRAND-ARC	0 Sans obligation de bilan selon Arrêté	0	Pas de bilan en 2023	0
Station d'épuration VENTHON	1	1	100	100
Notre Dame des Millières - Station d'épuration CORBET D'EN HAUT	0 Sans obligation de bilan selon Arrêté	0	Pas de bilan en 2023	Pas de bilan en 2024
allondaz - Station d'épuration ALLONDAZ Chef-lieu	1 Sans obligation de bilan selon Arrêté	1	Pas de bilan en 2023	100
cruet - Station d'épuration CRUET	0 Sans obligation de bilan selon Arrêté	0	Pas de bilan en 2023	Pas de bilan en 2024
rognaix STEU Rognaix	1 Sans obligation de bilan selon Arrêté	0	Pas de bilan en 2023	0

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **100**, sont prises en compte dans le calcul les stations $\geq 500\text{EH}$ (à capacité de traitement $\geq 30\text{kgDBO}_5/\text{j}$).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 100 (100 en 2023).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	29 619 078,43	27 716 339,66
Épargne brute annuelle en €	5 689 388,28	2 410 180,9
Durée d'extinction de la dette en années	5,2	11,5

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	250 106,04	255 967,39
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en €	7 839 390,6	7 829 892,24
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	3,19	3,27

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 11

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0,33 pour 1000 abonnés (0,43 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	754 781,24	2 574 882
Montants des subventions en €	311 996,50	230 808,98
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	29 619 078,43	27 716 339,66
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 102 014,1
	en intérêts	949 454,86

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **1 851 857,69 €** (1 774 312,45 € en 2023).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2025 en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
BP régie assainissement, dépense équipement	6 262 804,46	4 994 870,23

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



PPI annexé

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

La somme de 9680,5 € de créances éteintes a été abandonnée pour l'année 2024.

Le détail du fond d'actions de solidarité est visible sur le RPQS de la Régie d'Eau Potable (30 999.53 €TTC) et de la Délégation de service Public des Saisies (0 €TTC).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	49 984	50 035
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16	16
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	878,5	1 094
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,51	2,39
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	27	86
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	67%	42%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	83%	92%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	91%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0399	0,0039
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,1	0,16
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	3,2	3,1
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,32%	0,35%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,2	11,5
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,19%	3,27%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,43	0,33